

**CONCOURS : RH-SC-03(23) – POSTE SYNDIQUÉ – SCFP
NETTOYEUSES/NETTOYEURS OCCASIONNELS**

Poste : Nettoyeuses/nettoyeurs occasionnels
Date d'entrée en fonction : Dès que possible
Lieu : Écoles du Conseil scolaire du Grand Nord
Taux horaire : 24,66 \$

Sommaire des responsabilités :

Sous la supervision de la direction d'école appuyée du gérant de l'entretien, le nettoyeur ou la nettoyeuse nettoie et entretient l'intérieur des établissements scolaires qui lui sont assignés afin d'assurer un milieu propre, sûr et sain.

Exigences et qualifications :

- Diplôme d'études secondaires de l'Ontario;
- 1 an d'expérience dans un domaine connexe.

Compétences :

- Démontre une bonne organisation et méthodologie du travail de nettoyage;
- Démontre de bonnes aptitudes au niveau de la discrétion, honnêteté, amabilité, rapidité et qualité d'exécution, et un bon esprit d'équipe;
- Démontre de bonnes capacités de communication orale en français et en anglais;
- Démontre une bonne aptitude à l'utilisation des appareils et produits spécifiques et courants après démonstration;
- Capacité à faire la synthèse de directives-écrites ou orales;
- Habilité à utiliser les appareils courants de nettoyage (auto laveuse, mono brosse, aspirateur);
- Capacité de doser et manipuler les produits, de gérer le stock et d'éviter tout gaspillage;
- Habilité à s'adapter à diverses situations de travail et de rythme d'activités;
- Habilité à exécuter rapidement et minutieusement les tâches;
- Habilité à travailler seul ou en équipe;
- Faire preuve de débrouillardise;
- Démontrer une bonne capacité à lever, pousser et déplacer.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir une copie de leur curriculum vitae et une copie de leur diplôme d'études secondaire de l'Ontario par l'entremise du site Web à l'attention de:

Monsieur Eric Despatie
Directeur des Ressources humaines
296, rue Van Horne
Sudbury (Ontario) P3B 1H9
Tél. : (705) 671-1533 / Téléc. : (705) 671-1794
Courriel : emplois@grandnord.ca

Nous remercions tous les candidats et toutes les candidates, mais nous ne communiquerons qu'avec les personnes retenues pour une entrevue.

Anne-Marie Gélinault, présidente

Sébastien Fontaine, directeur de l'éducation

En vertu du règlement 521/01 tel qu'amendé par le Règlement 322/03 et de la ligne de conduite du Conseil scolaire du Grand Nord, tout membre du personnel doit fournir un relevé de ses antécédents criminels avant d'entrer en fonction. Si on vous invite à poursuivre les étapes du processus de sélection, veuillez nous aviser de tout besoin nécessitant des mesures d'adaptations particulières. Les renseignements communiqués seront traités avec respect et confidentialité.

Le Conseil scolaire du Grand Nord encourage l'égalité d'accès à l'emploi.